

ESEF : Guide pratique de mise en place du sur-balisage des notes annexes

sur la base du Reporting Manual ESMA d'août 2022

Les obligations ESEF s'étendent au balisage par blocs des notes annexes pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2022. La mise à jour du Reporting Manual de l'ESMA en date du 24 août 2022 a précisé (recommandation 1.9) que ce balisage par blocs peut induire l'utilisation de plusieurs balises pour les notes annexes dans la mesure où plusieurs balises correspondent à la signification comptable sous-jacente de l'information (principe dit du « multi-tagging » ou sur-balisage). En conséquence, et en l'absence de guidance précise sur la mise en œuvre de ce multi-tagging, XBRL France a réuni un groupe de travail transverse (émetteurs, CACs, utilisateurs, éditeurs et en présence de l'AMF)¹ afin de proposer un socle commun de méthodologie. L'objectif est de permettre aux émetteurs d'adopter des pratiques homogènes de sur-balisage des annexes, pragmatiques tout en s'inscrivant dans les textes publiés par l'ESMA (RTS et Reporting Manual) et permettant ainsi de sécuriser la conformité de leurs travaux et d'assurer l'accès des utilisateurs à leur information financière au format électronique.

Les travaux et conclusions de ce groupe de travail se sont appuyées sur les dispositions suivantes telles qu'illustrées dans le reporting manual de l'ESMA :

- l'intégralité des annexes doit être balisée ;
- toute balise « obligatoire » (incluse dans l'annexe II du RTS) doit être utilisée dès lors qu'elle trouve une correspondance appropriée et justifiée² dans les annexes ;
- pour chaque section balisée, toutes les balises qui correspondent à la signification comptable sous-jacente doivent être utilisées avec des éléments plus étroits et plus larges (d'où l'utilité de la table de hiérarchie présentée ci-après) ;
- chaque balise de principe comptable doit être associée à la balise d'information de la même thématique si elle existe

Dans cet esprit, le Groupe de travail propose donc une table de hiérarchie qui permet pour chaque balise de la liste obligatoire d'identifier les balises de même sens comptable plus larges, qui devraient lui être également associées pour le multi-balisage d'une section. Il s'agit d'un outil d'aide qui, selon le groupe, permet aux émetteurs qui l'appliqueraient dans son intégralité, d'assurer leur conformité vis-à-vis des attentes de la réglementation européenne en termes de sur-balisage. Toutefois, nous rappelons que le mapping :

- reste sous la seule responsabilité des émetteurs ;
- peut nécessiter un recours au jugement pour être pertinent aux cas spécifiques de chaque émetteur. Ainsi, il est toujours possible de ne pas appliquer l'intégralité des sur-balisages attendus si cela n'est pas jugé pertinent au cas par cas, notamment au regard de la matérialité des éléments à baliser.

Enfin, la construction de cette hiérarchie qui résulte des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de place, a nécessité l'application du jugement et parfois la formulation d'hypothèses sur les contenus

¹ Représentants d'Acteo et de la CNCC

² Le principe de matérialité s'applique et la granularité des éléments à baliser reste à l'appréciation de chaque émetteur. Ainsi, si un élément correspondant à une balise obligatoire est présent dans les notes annexes mais qu'il n'apparaît pas matériel il apparaît approprié de ne pas le baliser distinctement et de ne pas utiliser la balise concernée.

attendus pour certaines macro-balises. Ainsi, cette hiérarchie est une bonne pratique et une référence utile mais ne peut être considérée comme la seule hiérarchie possible pour le sur-balisage.

Le groupe souligne également qu'à son sens la priorité dans les travaux de macro-balisage doit être donnée à l'exactitude dans la sélection des balises au niveau de granularité le plus fin (la granularité des éléments à baliser restant à l'appréciation de l'émetteur comme rappelé dans la footnote 2). Si toutes les balises pertinentes sont appliquées au niveau de granularité le plus fin, alors toute l'information est disponible pour les utilisateurs du reporting électronique, l'application du sur-balisage facilitant l'exploitation de cette information à différents niveaux de granularité.

Dans le cas où l'émetteur ne fait pas de sur-balisage de ses notes annexes (ou ne le fait que partiellement) par exemple du fait de contraintes techniques, l'information peut être difficile à exploiter pour l'utilisateur électronique des comptes à certains niveaux de granularité. La hiérarchie jointe peut alors être utilisée comme une base de référence par ce dernier pour pouvoir consommer l'information aux différents niveaux de granularité souhaités. Dans ce cas, la conformité du macro-balisage de l'émetteur avec la réglementation sera à discuter avec ses commissaires aux comptes.

Guide d'utilisation de la hiérarchie

Les macro-balises sont ventilées en trois catégories :

- informations générales (informations transverses, liées à l'arrêté des comptes, au référentiel, à la comparabilité des exercices)
- notes détaillées (« disclosure of... ») correspondant essentiellement aux balises du rôle 800500 dans la taxonomie ESEF 2021
- politiques comptables (« description of accounting policy ... ») correspondant essentiellement aux balises du rôle 800600 dans la taxonomie ESEF 2021

Cette ventilation est purement informative et a uniquement pour but de faciliter les recherches de macro-balises dans la liste.

La colonne C comprend la liste des 252 balises obligatoires de l'annexe II du RTS dans la taxonomie ESEF 2021. Si une macro-balise est imbriquée dans plusieurs autres balises, elle figure plusieurs fois dans la colonne E (une ligne correspond à une relation entre une balise « enfant » et une balise « parent »). C'est typiquement le cas des balises de politiques comptables qui peuvent être imbriquées à la fois dans une balise de note détaillée du même thème et dans une balise de politique comptable.

La colonne D « Parent block tagging attendu » indique la sur-balise que le Groupe de travail recommande d'utiliser en complément de la balise de base sélectionnée pour une section donnée. Les balises « parent » sont elles-mêmes imbriquées dans d'autres balises et ultimement dans la balise DisclosureOfNotesAndOtherExplanatoryInformationExplanatory.

La Colonne E « Parent block tagging fréquent » indique la sur-balise qui pourrait être utilisée dans la majorité des cas en complément de la balise de base sélectionnée mais qui implique un jugement au cas particulier de l'émetteur.

Outre les imbrications induites par cette hiérarchie, les émetteurs peuvent choisir de réaliser des sur-balisages reflétant la structure de leurs états financiers. A titre d'exemple, la balise DisclosureOfBasisOfPreparationOfFinancialStatementsExplanatory n'est pas considérée comme un parent dans la hiérarchie jointe, car son contenu n'est pas normé. Un émetteur qui présente un chapitre « Base de préparation » dans ses états financiers peut toutefois décider, sans obligation, de sur-baliser toutes les sections de ce chapitre avec la balise DisclosureOfBasisOfPreparationOfFinancialStatementsExplanatory.

Des commentaires sont insérés sur certaines lignes en colonne F de façon à :

- préciser quel a été le rationnel du groupe pour conclure sur la relation hiérarchique
- préciser quelle est la compréhension du groupe du contenu comptable de la balise « enfant », en l'absence de définition du contenu dans le documentation label